

CONSTRUIRE DEMAIN

# Lunéville

© Vincent Damarin



Ville de  
LUNÉVILLE

2022

COMPTE  
ADMINISTRATIF  
Rapport de  
présentation





## ÉDITO

Le compte administratif est le document qui reprend l'exécution du budget.

Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année 2022.

Ce document traduit les engagements présentés dans le débat d'orientation budgétaire et fixés dans le budget primitif.

Pour continuer à investir et assurer aux Lunévillois un cadre de vie et une offre de services de qualité pour tous, des plus jeunes aux moins jeunes, il nous faut maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Concrètement, une gestion raisonnée nous permet aussi de préparer la transition énergétique et de poursuivre notre soutien aux associations qui contribuent largement à l'animation de notre ville et à la vie de la cité.

En 2022, en dépit d'une pression inflationniste forte, nous avons engagé un programme d'investissement de près de 7 000 000 d'euros. Dans ce cadre, nous avons initié plusieurs chantiers pour répondre aux enjeux climatiques (réseau de chaleur, rénovation thermique des bâtiments, végétalisation de la cours d'école Jules FERRY, revégétalisation de la Place Léopold...).

Cette gestion responsable a également permis de nous désendetter à hauteur d'environ 1 200 000 euros pour ne pas obérer l'avenir.

Bonne lecture à vous.

Catherine PAILLARD  
Maire de Lunéville

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I – LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE</b>                                  | <b>5</b>  |
| 1 – La section de fonctionnement   | 8         |
| <i>A – Les recettes de fonctionnement</i>                                      | 8         |
| <i>B – Les dépenses de fonctionnement</i>                                      | 10        |
| <i>C – Le niveau d'épargne</i>   | 12        |
| 2 – La section d'investissement  | 14        |
| <i>A – Les recettes d'investissement</i>                                       | 14        |
| <i>B – Les dépenses d'investissement</i>                                       | 16        |
| <i>C – L'encours de dette</i>  | 17        |
| 3 – Les budgets annexes  | 18        |
| <i>A – Eau</i>   | 18        |
| <i>B – Locations</i>   | 18        |
| <i>C – Restauration Municipale</i>   | 18        |
| <b>II – LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE</b>                     | <b>19</b> |
| 1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville                    | 22        |
| <i>A – Commerce</i>  | 23        |
| <i>B – Culture et animations</i>   | 23        |
| <i>C – Sports et Jeunesse</i>  | 24        |
| <i>D – Enseignement</i>  | 26        |
| 2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité                         | 28        |
| <i>A – Nature en ville et développement durable</i>                            | 28        |
| <i>B – Habitat</i>   | 29        |
| <i>C – Proximité et cadre de vie</i>   | 30        |
| <i>D – Sécurité</i>  | 31        |
| 3 – Favoriser l'épanouissement des familles et accompagner les plus fragiles   | 32        |
| <i>A – Petite enfance et Seniors</i>   | 32        |
| <i>B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale</i>                           | 33        |
| 4 – Construire une administration moderne et exemplaire                        | 34        |
| <i>A – Gestion foncière</i>  | 34        |
| <i>B – Ressources humaines</i>   | 34        |
| <i>C – Gouvernance, relations usagers et modernisation de l'administration</i> | 35        |

I.

# LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE





L'équipe municipale maintient ses objectifs fixés dès le début du mandat dans le projet de Ville, malgré un contexte économique et financier marqué par une inflation galopante :

➔ **Ne pas recourir au levier fiscal**

En 2022, les taux de fiscalité sont restés stables malgré les augmentations de dépenses subies par la Ville de Lunéville. À titre d'exemple, le coût de l'électricité a progressé de 40% sur ce seul exercice. De même, l'augmentation de 3,5% du point d'indice et la revalorisation du SMIC ont fait progresser la masse salariale de près de 400 000€. La Ville de Lunéville a choisi de ne pas faire porter le poids de ces augmentations sur le contribuable et a même décidé, en 2023, **de baisser ses taux** pour amortir la revalorisation des bases indexées sur l'inflation.

➔ **Consolider le niveau d'épargne de la Ville**

Depuis le début du mandat, l'objectif de l'équipe municipale est de maintenir un niveau d'épargne autour de 3,5M€ pour garantir l'équilibre financier de la Ville à moyen terme et continuer à investir. Malgré un contexte difficile en 2022, cet objectif est largement atteint avec **une épargne supérieure à 3,8M€**. Ce tour de force n'a été possible qu'en gérant de manière optimale la section de fonctionnement et en appliquant un plan de mesures responsables qui a permis de réduire considérablement le poids de la facture énergétique.

➔ **Maintenir la dynamique d'investissement**

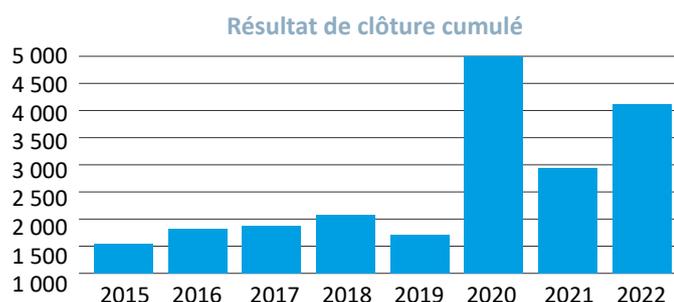
Objectif prioritaire du mandat, le maintien d'un niveau d'investissement au moins équivalent à 5M€ par an est l'un des fils conducteurs de la stratégie financière de la Ville pour développer le territoire et préserver l'emploi local. Tous budgets confondus, le niveau des dépenses d'équipement se monte à 4,6M€. Il convient d'y ajouter plus de 2,4M€ de reste à réaliser. À l'image de la requalification de la Place Léopold, d'importants chantiers ont, en effet, débuté en fin d'année 2022, engendrant des facturations en 2023. **Ce sont donc plus de 7M€ qui ont été injectés, en 2022**, dans l'économie locale pour assurer un cadre de vie de qualité aux Lunévillois.

➔ **Maîtriser l'encours de dette**

Depuis 2020, **la Ville s'est désendettée sur le budget principal de près de 1,4M€** et l'intégralité de son encours est classifiée dans la catégorie la plus sécurisée. Ainsi, la Ville s'est recrée des marges de manœuvre pour continuer à investir jusqu'en 2026 sans accroître son encours de dette sur la durée du mandat.

Le compte administratif du budget principal de la Ville de Lunéville présente, en 2022, un résultat cumulé de clôture de 4 161 569,18 € contre 2 936 447,75 € en 2021.

| <b>C.A. 2022</b> | RÉSULTAT CUMULÉ 2021<br><i>a</i> | AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021<br><i>b</i> | RÉSULTAT EXERCICE 2022<br><i>c</i> | RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE 2022<br>$d = (a - b) + c$ |
|------------------|----------------------------------|--|------------------------------------|--|
| INVESTISSEMENT € | - 1 874 497.57                   | /  | 1 449 074.13                       | <b>- 425 423.44</b>                                  |
| FONCTIONNEMENT € | 4 810 945.32                     | 2 882 753.72                             | 2 658 801.02                       | <b>4 586 992.62</b>                                  |
| TOTAL €          | 2 936 447.75                     | 2 882 753.72                             | 4 107 875.15                       | <b>4 161 569.18</b>                                  |



En termes de réalisations, 5 963 523 € ont été dépensés en investissement contre 8 815 952 € en 2021. Les reports de travaux non réalisés sur l'exercice 2022 sont de 2 284 280 € contre 1 254 905 € l'an passé.

Au cours de l'année 2022, il a été préparé et lancé de gros investissements dont les travaux ont commencé en 2022 pour se terminer sur les années suivantes. On retrouve notamment la place Léopold, l'Église Saint-Jacques et le Musée de la faïence. Ainsi, en toute logique, les reports de 2022 sont bien plus élevés que ceux de 2021.

Les recettes d'investissement 2022 sont particulièrement importantes, ce qui permet de diminuer le besoin de financement de 309 317 € par rapport à 2021.

Au vu de la situation incertaine sur l'augmentation des taux d'intérêts, il a été décidé de contracter en début d'année 2022, un emprunt de 1 000 000 € au taux de 0,85% sur 19 ans auprès du Crédit Mutuel. Un même emprunt contracté fin septembre aurait vu son taux avoisiner les 3%. La Ville a remboursé dans le même temps 2 142 530 € de capital de dette.

|                                  | 2021 cumulé                 | 2022                         |  |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--|
|                                  |                             | Dépenses                     | Recettes                                 |
| Résultat d'Investissement        | -1 874 497.57<br><b>(a)</b> | 5 963 523.01<br>1 449 074.13 | 7 412 597.14<br><b>(b) Résultat 2022</b> |
| Résultat Cumulé à fin 2021       |                             | -425 423.44                  | <b>(c) = (a) + (b)</b>                   |
| Reste à Réaliser                 |                             | 2 284 280.42<br><b>(d)</b>   | 136 267.62<br><b>(e)</b>                 |
| <b>Besoin de Financement (f)</b> |                             | <b>2 573 436.24</b>          | <b>c + (e - d) = (f)</b>                 |



# 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A – Les recettes de fonctionnement

| Chap. | Libellé                                 | Variation    | Montant 2021        | Montant 2022        |
|-------|---|--------------|---------------------|---------------------|
| 70    | Produits des services du domaine        | 29,04%       | 298 563 €           | 385 257 €           |
| 73    | Impôts et taxes                         | 4,55%        | 13 075 661 €        | 13 671 155 €        |
| 74    | Dotations subventions et participations | 1,69%        | 8 547 191 €         | 8 691 292 €         |
| 75    | Autres produits de gestion courante     | 20,00%       | 16 €                | 20 €                |
| 76    | Produits financiers                     | 286,90 %     | 4 €                 | 16 €                |
| 77    | Produits exceptionnels                  | 180,28%      | 66 101 €            | 185 266 €           |
| 78    | Reprises s/ Prov.                       | 32,87%       | 8 194 €             | 10 887 €            |
| 013   | Atténuation de Charges                  | 55,77%       | 153 734 €           | 239 470 €           |
|       |   | <b>4,47%</b> | <b>22 733 241 €</b> | <b>23 750 236 €</b> |

Les crédits ouverts en 2022 étaient de 23 028 623 € pour une réalisation de 23 750 236 €, soit un taux de réalisation de 103%.

*Chapitre 70 : Produits des services du domaine : + 29,04 %*

On note sur ce chapitre une légère hausse des recettes du cimetière passant de 72 619 € à 86 161 € en 2022.

La réorganisation des services, la stricte application des droits d'occupation du domaine public et la fin des exonérations consenties aux commerçants dans le cadre de la crise sanitaire, ont permis de générer une recette de 121 658 €.

*Chapitre 73 : Impôts et taxes : + 4,55 %*

Cette différence est liée à 3 composantes :

- La décision prise par l'Etat d'augmenter le coefficient multiplicateur de la taxe sur l'électricité en le portant à 6 en 2022 contre 4 en 2021. Le produit de cette taxe passe ainsi de de 82 081 € à 224 975 € ;

- Une légère augmentation de 7,8% des droits de mutation démontrant, cette année encore, le dynamisme du marché immobilier local ;
- L'augmentation mécanique de 3,5% des bases fiscales, assise sur l'inflation et non plus votée par le Parlement depuis 2018.

#### *Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : + 1,69 %*

Cette légère augmentation du chapitre 74 s'explique, en grande partie, par la progression de la Dotation Globale Forfaitaire et notamment les dotations de Solidarité Urbaine et Rurale comme exposé dans le tableau ci-dessous :

| D.G.F.                    | 2018               | 2019               | 2020               | 2021               | 2022               | Evol. 2018-2022  | Evol. 2018-2022 en % |
|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------------|
| Dotation Forfaitaire      | 3 249 913 €        | 3 205 095 €        | 3 157 389 €        | 3 127 221 €        | 3 112 046 €        | -137 867 €       | -4,24%               |
| Dot. de Solidarité Urb.   | 3 563 202 €        | 3 652 492 €        | 3 740 248 €        | 3 811 920 €        | 3 884 740 €        | 321 538 €        | 9,02%                |
| Dot. Nale de Péréqu.      | 686 405 €          | 662 050 €          | 622 623 €          | 575 546 €          | 562 558 €          | -123 847 €       | -18,04%              |
| Dot. de Solidarité Rurale | 484 007 €          | 501 794 €          | 516 753 €          | 539 234 €          | 566 599 €          | 82 592 €         | 17,06%               |
| <b>TOTAL D.G.F.</b>       | <b>7 983 527 €</b> | <b>8 021 431 €</b> | <b>8 037 013 €</b> | <b>8 053 921 €</b> | <b>8 125 943 €</b> | <b>142 416 €</b> | <b>1,78%</b>         |

#### *Chapitre 77 : Produits exceptionnels : + 180,28 %*

C'est sur le chapitre 77 que se situe la variation la plus importante en valeur relative entre 2021 et 2022. Pour rappel, on retrouve dans ce chapitre l'article 775 qui intègre le produit des cessions en tant que recette réelle de fonctionnement pour 135 000 €. Par un jeu d'écritures comptables « d'ordre », ces cessions sont transférées à la section d'investissement.

On note également que la Ville a perçu 11 000 € d'indemnités de sinistres.

#### *Chapitre 013 : Atténuation de charges : + 55,77 %*

On note sur ce chapitre, une augmentation des remboursements de l'assurance statutaire dans le cadre de la renégociation du contrat ainsi que le rattrapage en 2022 du versement du supplément familial de 2021.

## B – Les dépenses de fonctionnement

| Chap. | Libellé                             | Variation    | Montant 2021           | Montant 2022           |
|-------|-------------------------------------|--------------|------------------------|------------------------|
| 011   | Charges à caractère général         | 4,21%        | 3 997 149,19 €         | 4 165 427,05 €         |
| 012   | Charges de personnel                | 4,03%        | 9 841 159,67 €         | 10 238 144,54 €        |
| 65    | Autres charges de gestion courante  | 1,31%        | 4 854 716,98 €         | 4 918 095,73 €         |
| 66    | Charges financières                 | -10,74%      | 403 737,12 €           | 360 371,57 €           |
| 67    | Charges exceptionnelles             | -16,60%      | 43 556,34 €            | 36 324,73 €            |
| 68    | Dot. Aux Prov. Pour Dépréciation    | 141,68%      | 18 318,01 €            | 44 270,72 €            |
|       | <b>Sous-Total Ecritures Réelles</b> | <b>3,15%</b> | <b>19 158 637,31 €</b> | <b>19 762 634,34 €</b> |
| 042   | Opérations d'ordre entre section    | 2,65%        | 1 437 707,26 €         | 1 475 878,08 €         |
|       | <b>Sous-Total Ecritures d'Ordre</b> | <b>2,65%</b> | <b>1 437 707,26 €</b>  | <b>1 475 878,08 €</b>  |
|       |                                     | <b>3,12%</b> | <b>20 596 344,57 €</b> | <b>21 238 512,42 €</b> |

Les crédits ouverts en dépenses réelles étaient de 20 629 925 €. Les réalisations (réalisées et rattachées) sont de 19 762 634 €. Le taux de réalisation est de 96% hors crédit restant à réaliser (108 835 €).

### *Chapitre 011 : charges à caractère général : + 4,21%*

Ce chapitre budgétaire est l'un de ceux qui est largement impacté par le contexte d'inflation inédit que le pays a connu en 2022. Globalement, les dépenses ont progressé de 4,21% l'année dernière. Dans le détail, la hausse d'environ 168 200 € provient principalement de l'augmentation du prix de l'énergie et de l'électricité (+ 60 000 €), du carburant (+20 000 €) et des matières et fournitures (+30 000 €).

Une hausse d'environ 56 700 € dans le transport collectif est due, d'une part, à la hausse des carburants ayant un impact sur les prix du marché et, d'autre part, à la décision de reprendre à sa charge l'organisation des transports scolaires des collégiens et des lycéens suite au désengagement de la CCTLB (39 600 €) de septembre à décembre 2022.

### *Chapitre 012 : charges de personnel : + 4,03%*

Alors que ce chapitre avait, depuis de longues années, fait l'objet d'une maîtrise budgétaire importante, le contexte d'inflation de l'année dernière a eu des répercussions importantes sur l'évolution de la masse salariale de la Ville qui progresse de 4,03% pour atteindre 10,238 M€.

En effet, la revalorisation à deux reprises du SMIC a eu des effets sur les grilles indiciaires de la collectivité. Par ailleurs, le gouvernement a procédé à une revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2022 pour soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires malmené par l'augmentation des prix.

*Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : + 1,31%*

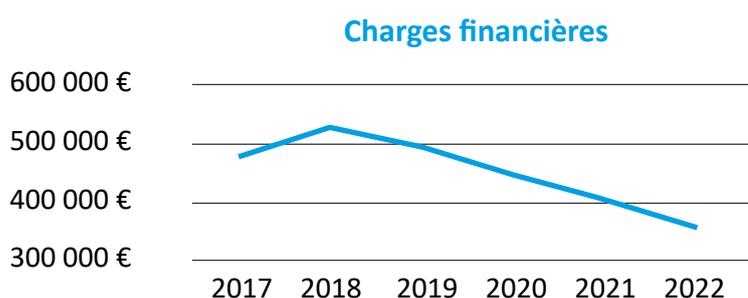
En 2022, outre le soutien continu de son CCAS et de son Théâtre, la Municipalité a souhaité poursuivre son effort vers le monde associatif avec une enveloppe de subventions stable malgré l'augmentation des charges relatives aux locaux mis à disposition et après l'avoir fait passer de 526 105 € en 2020 à plus de 650 000 € en 2021.

Un effort particulier a été fait pour le cinéma qui a subi les effets d'un secteur en difficulté après deux années de COVID. Sur le plan national, la fréquentation des cinémas a plongé de 30% en 2022 par rapport à 2019. Dans ce contexte, de nombreuses salles ont été amenées à augmenter leurs tarifs. Cela n'a pas été le cas à Lunéville où la SPL Cinélun' a pu bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € pour conserver une politique tarifaire attractive.

Enfin, on note également sur ce chapitre, une hausse des virements pour les budgets annexes, +20 000 € pour le budget locations et +18 000 € pour le budget restauration, conséquence directe de l'augmentation des fluides et des produits alimentaires sur ces deux budgets annexes.

*Chapitre 66 : charges financières : - 10,74%*

|             | <b>Compte 66</b> |
|-------------|------------------|
| <b>2017</b> | 483 388 €        |
| <b>2018</b> | 525 088 €        |
| <b>2019</b> | 493 281 €        |
| <b>2020</b> | 452 833 €        |
| <b>2021</b> | 403 737 €        |
| <b>2022</b> | 360 372 €        |

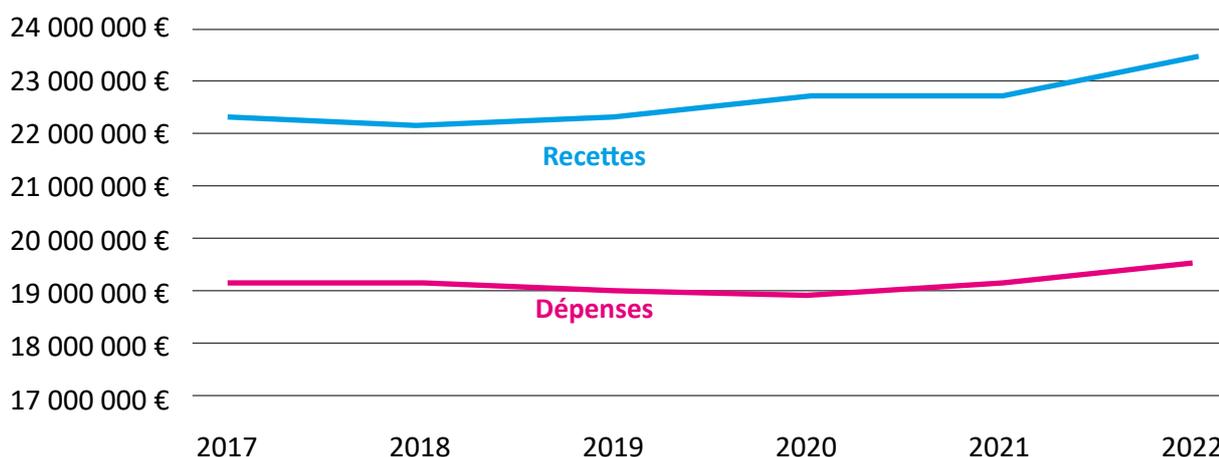


En 2022, le montant des charges financières de la Ville passe en dessous de la barre des 400 000 €. C'est le résultat concret de la politique de désendettement et de la gestion sécurisée de l'encours. La Ville a su bénéficier des conditions de marché avantageuses concernant les taux en anticipant son programme d'emprunt 2022, avant le retournement du marché au printemps.

## C – Le niveau d'épargne

En 2022, hors produits exceptionnels, les Recettes Réelles de Fonctionnement ont augmenté de 897 830 €, alors que les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont progressé de 396 050 €.

Évolution DRF et RRF (hors chapitre 77)



Le niveau d'épargne brute augmente de manière significative en 2022 pour atteindre 3,8M€, un niveau supérieur à l'objectif de 3,5M€ fixé dans le cadre de la stratégie financière de la mandature.

| €    | R R F        | A Déduire<br>Nature 77 | R R F<br>Hors 77 | D R F        | Epargne brute<br>Hors 77 |
|------|--------------|------------------------|------------------|--------------|--------------------------|
| 2017 | 22 670 517 € | 369 187 €              | 22 301 330 €     | 19 097 587 € | 3 203 743 €              |
| 2018 | 22 501 771 € | 260 927 €              | 22 240 844 €     | 19 099 478 € | 3 141 366 €              |
| 2019 | 22 468 925 € | 166 999 €              | 22 301 926 €     | 19 003 848 € | 3 298 078 €              |
| 2020 | 23 264 881 € | 627 378 €              | 22 637 503 €     | 18 833 132 € | 3 804 371 €              |
| 2021 | 22 733 241 € | 66 101 €               | 22 667 141 €     | 19 158 637 € | 3 508 503 €              |
| 2022 | 23 750 236 € | 185 266 €              | 23 564 970 €     | 19 762 634 € | 3 802 336 €              |

L'épargne nette continue à progresser significativement et permet ainsi à l'épargne disponible pour investir, d'arriver à un niveau jamais atteint. Ce résultat permet à la Ville de poursuivre sa dynamique d'investissement sans pour autant recourir de façon excessive à l'emprunt.

| €    | Epargne brute<br>Hors 77 Dette | Rembours. Capital | Epargne nette      | FCTVA     | Epargne Disponible<br>pour l'investissement |
|------|--------------------------------|-------------------|--------------------|-----------|---|
| 2017 | <b>3 203 743 €</b>             | 2 338 812 € (1)   | <b>864 931 €</b>   | 553 181 € | <b>1 418 112 €</b>                          |
| 2018 | <b>3 141 366 €</b>             | 2 646 885 € (2)   | <b>494 481 €</b>   | 567 171 € | <b>1 061 652 €</b>                          |
| 2019 | <b>3 298 078 €</b>             | 2 402 936 € (3)   | <b>895 142 €</b>   | 824 831 € | <b>1 719 973 €</b>                          |
| 2020 | <b>3 804 371 €</b>             | 2 590 241 € (4)   | <b>1 214 130 €</b> | 986 146 € | <b>2 200 276 €</b>                          |
| 2021 | <b>3 508 503 €</b>             | 2 119 992 €       | <b>1 388 511 €</b> | 540 121 € | <b>1 928 632 €</b>                          |
| 2022 | <b>3 802 336 €</b>             | 2 142 530 €       | <b>1 659 806 €</b> | 776 987 € | <b>2 436 793 €</b>                          |

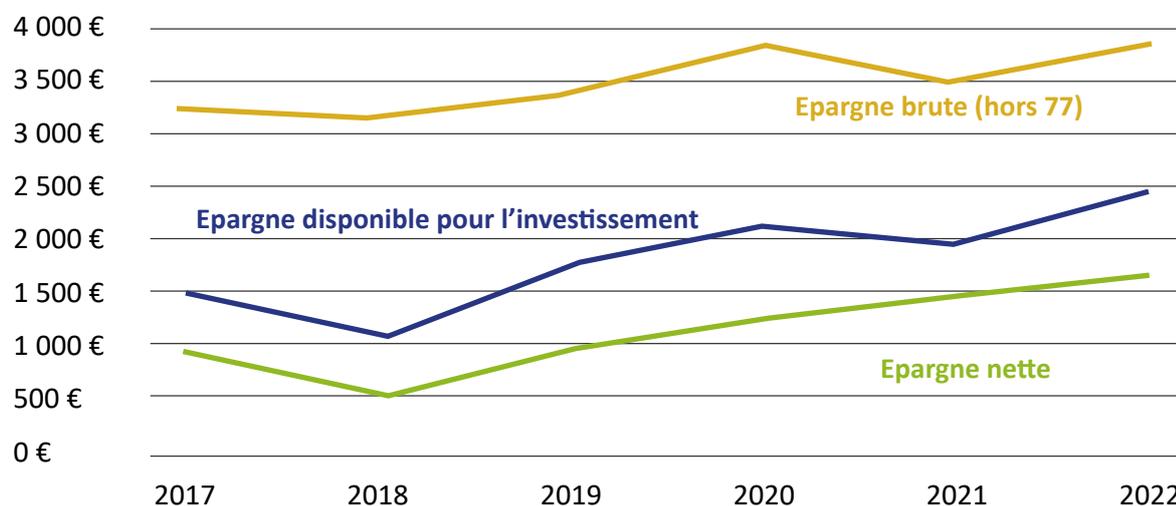
(1) – 2017 : Remboursement anticipé après adoption du BS : 301 928 €

(2) – 2018 : Remboursement anticipé après adoption du BS : 510 834 €

(3) – 2019 : Remboursement anticipé après adoption du BS : 282 349 €

(4) – 2020 : Remboursement anticipé après adoption du BS : 504 917 €

### Évolution de l'épargne





## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 412 597 €, dont 5 936 719 € de recettes réelles et se décomposent comme suit :

| Chap.        | Libellé  | Pourcentage   | Montant 2022       |
|--------------|--|---------------|--------------------|
| 10           | Dotations et fonds divers  | 49,84%        | 3 695 262          |
| 13           | Subventions d'investissement<br>Dont Amendes de Police : 100 000 € | 16,33%        | 1 210 187          |
| 16           | Emprunts et dettes assimilés                                       | 13,48%        | 1 000 000          |
| 165          | Dépôts & Cautionnements  | 0,03%         | 2 100              |
| 21           | Immob. Corporelles   | 0,14%         | 10 714             |
| 23           | Immob. En cours  | 0,12%         | 9 210              |
| 27           | Autres immobilisations financières                                 | 0,12%         | 9 247              |
|              | <b>Sous-Total Recettes Réelles</b>                                 | <b>80,09%</b> | <b>5 936 719</b>   |
| 040          | Opérations d'ordre de transfert entre sections<br>(Amortissements) | 19,91%        | 1 475 878          |
| <b>TOTAL</b> |  |               | <b>7 412 597 €</b> |

#### 10 - Dotations et fonds divers

| Chap.        | Libellé                      | Pourcentage | Montant 2022       |
|--------------|------------------------------|-------------|--------------------|
| 10222        | FCTVA                        | 21,03%      | 776 987            |
| 10226        | Taxe d'Aménagement           | 0,96%       | 35 521             |
| 1068         | Affectation du Résultat 2021 | 78,01%      | 2 882 754          |
| <b>TOTAL</b> |                              |             | <b>3 695 262 €</b> |

On retrouve dans ce chapitre, la perception du FCTVA pour un montant de 776 987 €, le produit de la taxe d'aménagement pour 35 521 € et l'affectation du résultat 2021 telle que délibérée par le Conseil Municipal en mai 2022 pour un montant de 2 882 754 €.

### 13 - Les subventions d'investissement

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions perçues par la Ville pour financer ses opérations d'investissement et le produit des amendes de police. Il se décompose comme suit :

| Chap.        | Libellé   | Pourcentage | Montant 2022       |
|--------------|---|-------------|--------------------|
| 1321         | Subv. Etat - Equipement police municipale         | 0,07%       | 800                |
| 1321         | Subv. Etat - Tableaux numériques                  | 0,68%       | 8 190              |
| 1321         | Subv.Etat-DSIL-Rénovation bâtiments               | 5,51%       | 66 700             |
| 1321         | Subv.Agence nationale sport-Gymnase la Barolliere | 1,86%       | 22 500             |
| 1321         | Subv.DETR-Gymnase la Barollière                   | 7,75%       | 93 762             |
| 1321         | Subv.Etat-Capteurs CO2                            | 1,15%       | 13 888             |
| 1321         | Subv.DETR-Hubert Monnais                          | 2,95%       | 35 693             |
| Op. 1801     | Subv. Région Grand-Est Gare-Bénédictins           | 11,86%      | 143 481            |
| Op. 1801     | Subv. État-DSIL Gare-Bénédictins                  | 3,97%       | 48 013             |
| Op. 1801     | Subv. État-DETR Gare-Bénédictins                  | 0,65%       | 7 874              |
| Op. 2101     | Subv.Etat- DETR-place des Carmes                  | 16,51%      | 199 830            |
| Op.2101      | Subv.Etat-Agence de l'Eau-Place des Carmes        | 8,00%       | 96 840             |
| Op.2101      | Subv.Etat-Région-Place des Carmes                 | 12,89%      | 156 000            |
| 1323         | Subv. C.D. 54 - Gymnase la Barollière             | 6,23%       | 75 364             |
| 1326         | Subv.ADEME-Etude chauffage Biomasse               | 1,56%       | 18 883             |
| 1326         | Subv.ADEME-Site Fischer                           | 0,58%       | 6 984              |
| 1328         | Subv. Redevance R2 - Eclairage Public             | 2,19%       | 26 482             |
| 1328         | Subv.Agence de l'Eau-ecole Demangeot              | 6,45%       | 78 065             |
| 1328         | Subv.Eco Energie SDE 54                           | 0,64%       | 7 781              |
| 1342         | Amendes de Police                                 | 8,52%       | 103 057            |
| <b>TOTAL</b> |   |             | <b>1 210 187 €</b> |

## B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 816 446 € et se décomposent comme suit :

| Chap.        | Libellé                                     | Pourcentage | Montant 2022       |
|--------------|---|-------------|--------------------|
| 164 + 168    | Remboursement d'Emprunts                    | 36,84%      | 2 142 530 €        |
| 165          | Cautions                                    | 0,06%       | 3 370 €            |
| 20           | Immobilisations incorporelles Hors Op.      | 0,64%       | 37 236 €           |
| 204          | Subventions d'Équipement                    | 3,52%       | 204 550 €          |
| 21           | Immobilisations corporelles                 | 27,00%      | 1 570 517 €        |
| 23           | Immobilisations en cours Hors Op.           | 21,35%      | 1 242 516 €        |
| 2201         | Place Leopold                               | 7,09%       | 412 279 €          |
| 1801         | Requalification du Secteur Gare-Bénédictins | 0,70%       | 40 890 €           |
| 1901         | Cœur de Ville                               | 0,18%       | 10 416 €           |
| 2101         | Réhabilitation de la Place des Carmes       | 1,27%       | 73 739 €           |
| 1901         | Restructuration de la Place de la 2° DC     | 0,11%       | 6 573 €            |
| 2202         | Musée de la Faïence                         | 0,00%       | 0 €                |
| 2203         | Eglise St Jacques                           | 1,23%       | 71 832 €           |
| <b>TOTAL</b> |   |             | <b>5 816 446 €</b> |

En 2022, 3 670 545 € ont été consacrés aux dépenses d'équipement. Les principales opérations sont présentées dans la seconde partie du document détaillant le compte administratif par politique publique. Ce montant moins important qu'en 2021 s'explique par la réalisation d'un certain nombre d'opérations en fin d'année notamment du fait des difficultés d'approvisionnement. Aussi, un certain nombre de chantiers engagés en 2022 feront l'objet de facturation début 2023. La somme de ces dépenses engagées en 2022 se monte à près de 2,3M€ sur le seul budget principal.

Depuis le début du mandat, et malgré la crise sanitaire, la Ville a donc tenu son engagement d'investir en moyenne plus de 5M€ par an pour embellir le cadre de vie des Lunévillois, offrir des équipements culturels et sportifs de qualité, s'engager dans la transition écologique et renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

## C – L'encours de dette

Conformément à la stratégie financière définie par l'équipe municipale, le recours à l'emprunt de la Ville de Lunéville reste maîtrisé. Ainsi, l'encours de dette du budget principal a diminué de 1 150 065 € en 2022. La capacité de désendettement de la Ville passe donc de 7 ans et 2 mois à 6 ans et 4 mois, elle reste donc largement inférieure au seuil d'alerte de 12 ans.

| €    | Encours de la dette<br>au 31/12 | Epargne brute<br>Hors 77 | Capacité de remb.<br>de la dette | Durée<br>année mois |   |
|------|---------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------|---|
| 2012 | 23 695 411 €                    | 2 538 673 €              | 9.33                             | 9                   | 4 |
| 2013 | 24 735 287 €                    | 2 568 117 €              | 9.63                             | 9                   | 8 |
| 2014 | 23 986 689 €                    | 2 294 358 €              | 10.45                            | 10                  | 5 |
| 2015 | 23 591 916 €                    | 3 087 941 €              | 7.64                             | 7                   | 8 |
| 2016 | 23 453 242 €                    | 2 776 056 €              | 8.45                             | 8                   | 5 |
| 2017 | 23 314 430 €                    | 3 203 743 €              | 7.28                             | 7                   | 3 |
| 2018 | 24 047 223 €                    | 3 141 366 €              | 7.66                             | 7                   | 8 |
| 2019 | 25 224 332 €                    | 3 298 078 €              | 7.65                             | 7                   | 8 |
| 2020 | 25 436 063 €                    | 3 804 371 €              | 6.69                             | 6                   | 8 |
| 2021 | 25 223 605 €                    | 3 508 503 €              | 7.19                             | 7                   | 2 |
| 2022 | 24 073 540 €                    | 3 802 336 €              | 6.33                             | 6                   | 4 |

Pour rappel, le montant de l'emprunt contracté en 2022 s'est porté à 1 000 000 € au Crédit Mutuel à un taux de 0.85% sur 19 ans. Cet emprunt a été contracté dès le printemps pour bénéficier de taux intéressants. Si ce dernier avait été fait en septembre, le taux aurait avoisiné les 3%.

L'acquisition du cinéma a été transférée sur le budget locations, sur lequel un emprunt de 900 000 € a été contracté. L'emprunt consolidé qui intègre l'ensemble des budgets fait apparaître un désendettement de 399 117 €.

| Encours de la Dette € | 2021                | 2022                |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Budget Principal      | 25 223 605 €        | 24 073 540 €        |
| Budget de l'Eau       | 3 372 959 €         | 3 334 701 €         |
| Budget Locations      | 836 133 €           | 1 631 340 €         |
| Budget Restauration   | 18 000 €            | 12 000 €            |
| <b>TOTAL BUDGETS</b>  | <b>29 450 697 €</b> | <b>29 051 580 €</b> |



## 3 - LES BUDGETS ANNEXES

### **A – Eau**

584 628 € ont été consacrés en 2022 à la réhabilitation du réseau d'eau potable et des avances sur marché.

Un emprunt de 220 000 € a été tiré au taux de 0.82% sur une durée de 14 ans auprès du Crédit Mutuel afin de financer les travaux réalisés.

### **B – Locations**

On note une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 15 807 € passant de 232 275 € en 2021 à 248 083 € en 2022, principalement due à une augmentation des charges d'énergie et des fournitures.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 528 381 € en 2022 (361 564 € en 2021). Cette hausse est principalement due au loyer versé par la SPL Cinélun' à la Ville ainsi que l'arrivée de l'AEIM dans les locaux Germain Charier.

Pour rappel, l'emprunt de 900 000 € a été contracté au taux fixe de 0.87% sur 19 ans.

### **C – Restauration Municipale**

En 2022, 123 135 repas ont été vendus toutes catégories confondues contre 100 571 en 2021 et 82 818 en 2020.

88 522 repas sont à destination des scolaires contre 76 913 en 2021 et 52 666 en 2020.

10 768 repas pour le self contre 5 885 en 2021 et 9 439 en 2020.

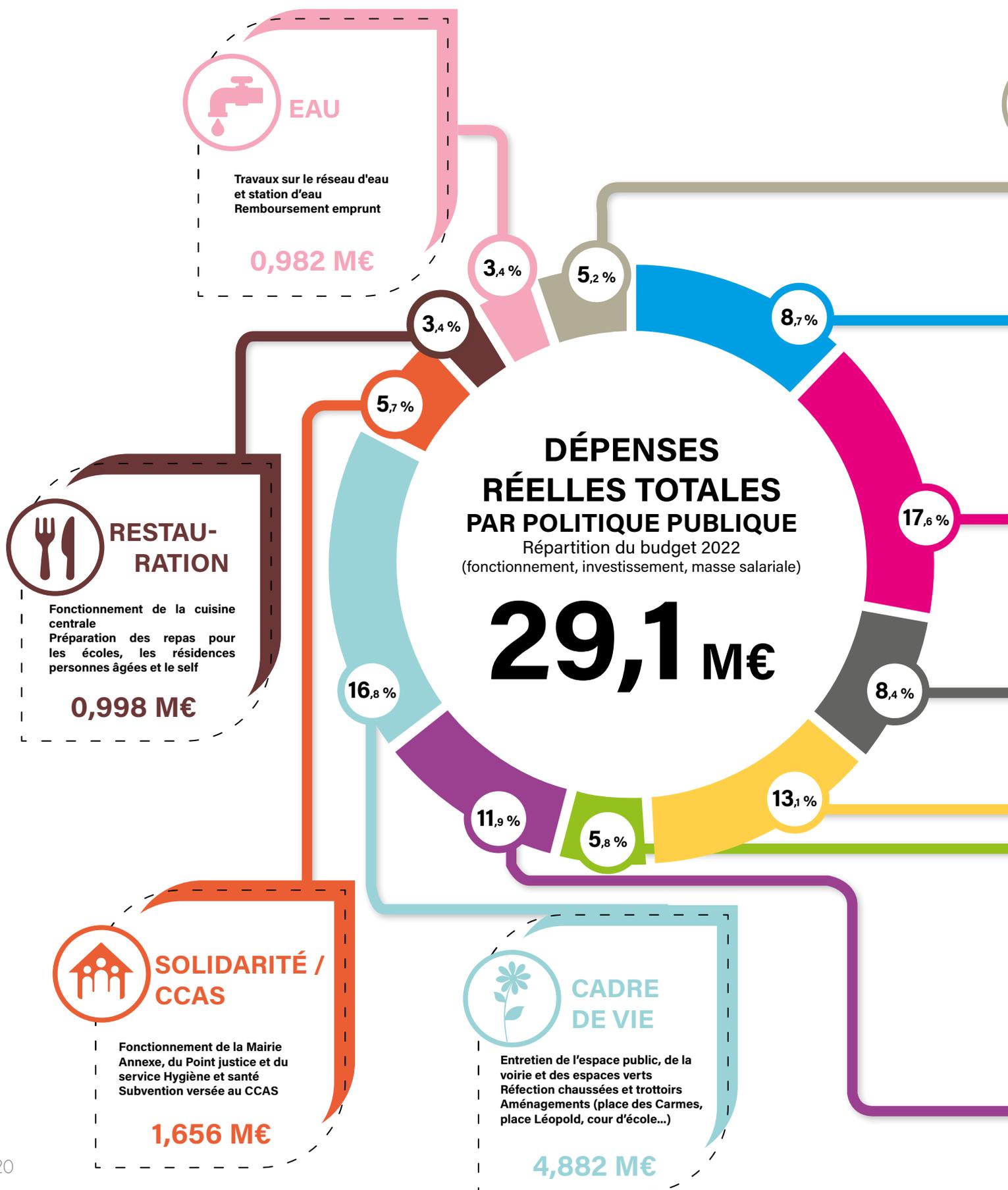
Concernant les dépenses de fonctionnement, on constate une hausse très importante du poste alimentation, 419 972 € en 2022 contre 222 552 € en 2021, due à la forte augmentation des coûts des matières et l'augmentation du nombre de repas.

II.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE



# COMPTE ADMINISTRATIF 2022





## LOCATIONS

Fonctionnement et entretien des salles municipales et divers locaux (CinéLun', Faïenceries, etc.)

**1,521 M€**



## OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Remboursement emprunts

**2,545 M€**



## ADMINISTRATION

Fonctionnement administratif de la collectivité  
Services de la mairie  
Fournitures et équipements

**5,123 M€**



## BÂTIMENTS PUBLICS

Entretien, aménagement ou constructions de bâtiments  
Rénovation énergétique  
Accessibilité ou mise aux normes  
Fluides

**2,431 M€**



## AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Fonctionnement des écoles  
Rénovations et constructions pour les écoles  
Dispositifs jeunesse

**3,810 M€**



## SPORT CULTURE ANIMATION

Subventions au Théâtre, à CinéLun' et aux associations sportives et culturelles  
Entretien et rénovation des équipements sportifs et culturels  
Organisation de manifestations festives, sportives et culturelles

**3,448 M€**



## PRÉVENTION SÉCURITÉ

Protection des équipements et des personnes par la Police Municipale  
Vidéoprotection

**1,681 M€**



## 1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

La récente campagne de communication engagée par la Ville pour mettre en avant les atouts de Lunéville démontre, si besoin en était, que cet axe demeure prioritaire pour l'équipe municipale.

En 2022, la Ville a souhaité poursuivre la densification de sa programmation festive, culturelle et sportive à destination de tous les publics après deux années marquées par les restrictions dues à la crise sanitaire.

Outre le soutien sans cesse renouvelé à ses différents grands équipements : théâtre, cinéma, espaces muséaux, stades et gymnases, la Ville a animé, en lien avec les associations, tout au long de l'année, l'espace public avec plusieurs grandes manifestations : fête foraine, Foire grasse, passage du Tour de France, concert d'été, 13 juillet, Dimanches près du kiosque, Scènes en Selle, Saint-Nicolas...

L'action de la Ville s'est également tournée vers les élèves et la jeunesse dans son ensemble. Ainsi, elle a investi, comme chaque année, massivement, dans son patrimoine scolaire en permettant, à titre d'exemple, d'offrir les conditions d'accueil les plus propices à l'arrivée d'une section spécialisée pour les élèves autistes au sein de l'école Hubert Monnais. Elle a également proposé de nouveaux rendez-vous comme le bal des terminales et pérennisé d'autres à l'image des week-ends E-sport.

Enfin, la Ville a souhaité poursuivre ses efforts pour entretenir la dynamique économique et commerciale avec l'arrivée, en septembre, d'un nouveau manager du commerce, la mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales ou encore la création d'une boutique éphémère en plein centre-ville.

## A – Commerce

2022 a vu l'arrivée, en septembre, d'un nouveau manager du Commerce, ce poste engendre une dépense de **40K€** avec un co-financement de la Banque des Territoires à hauteur de **20K€**.

Il s'est principalement attelé à :

- Tisser le lien avec l'Office du Commerce, qui a bénéficié en 2022 d'une subvention de **10K€**. L'objectif est notamment de renforcer la synergie entre les animations municipales et les actions portées par cette association qui regroupe tous les commerçants de Lunéville qui souhaitent y adhérer.
- Suivre la vacance commerciale, grâce notamment à l'instauration de la taxe sur les friches commerciales votée le 9 septembre 2021 et mise en œuvre pour la première fois en 2022. Pour cette première année, 26 locaux ont été taxés pour une recette de 6 164 €. De nombreux locaux ont été remis sur le marché et ont ainsi été exonérés.
- Suivre la boutique éphémère pour permettre à de nouveaux commerçants de tester leurs projets avant de se lancer en intégrant leur propre cellule commerciale.

Par ailleurs, la Ville a pérennisé la mise en œuvre du dispositif de chèques-cadeaux à l'attention du personnel municipal. Ce dispositif, porté en lien avec le Comité de Gestion des Œuvres Sociales, est à la fois une prestation d'aide sociale et une mesure de redynamisation du commerce local. Ainsi, c'est **40K€** qui ont été injectés dans le tissu commercial lunévillois.

## B – Culture et animations

Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 a été une année très riche du point de vue de la programmation culturelle et festive.

Pour sa troisième édition, le festival « Scènes en selle » a rencontré un vif succès. La participation directe de la Ville a progressé en passant de 20K€ à **34K€** pour accompagner la montée en puissance de l'évènement, en plus de celle du théâtre de **50K€**.

La communication de l'évènement a été prise en charge par les services municipaux et de nouveaux financements extérieurs ont été sollicités. Ainsi, le budget dédié à la programmation dépasse désormais les 100K€ pour permettre le développement de ce rendez-vous estival incontournable.



Autre rendez-vous incontournable de l'été lunévillois, « Les dimanches près du Kiosque » ont également été reconduits pour une dépense de **29K€**.

Le reste de la programmation annuelle (Concert de Tibz, bal du 13 juillet, feu d'artifice, NJP, animations de Noël, spectacle pyrotechnique, animation des terrasses...) a occasionné en 2022 une dépense de **101K€** en incluant les frais de gardiennage et de sécurité ainsi que les frais de réceptions.



Les crises sanitaire et énergétique ont largement impacté le modèle économique du cinéma. En effet, le Centre National du Cinéma précise que sur l'année 2022, les salles ont totalisé 152 millions d'entrées, soit près de 30% de moins qu'en 2019. Afin de maintenir l'équilibre financier de cet équipement tout en conservant une tarification attractive, la Ville de Lunéville a versé une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la SPL Cinelun' pour l'exercice 2022, de **50K€**.

Le théâtre, quant à lui, a été subventionné à hauteur de **782K€**. La légère diminution de la subvention est rendue possible par l'augmentation des recettes propres qui témoigne de l'engouement de la population pour la nouvelle programmation. Néanmoins en 2019, l'ancienne direction du Théâtre ayant souhaité sortir du contrat de performance énergétique de la Ville, l'impact de la crise énergétique pourrait se faire ressentir très durement en 2023.

L'espace muséal de l'Hôtel Abbatial a accueilli deux expositions temporaires en 2022 : « Les chambres des merveilles » et « La cavalerie dans tous ses états » pour une enveloppe totale de **16K€**.

L'exercice 2022 a également permis de lancer le projet de création d'un nouveau musée de la faïence de Lunéville qui prendra place au sein de l'église Saint-Maur à l'horizon 2025. On retrouve **42K€** de crédits dédiés à l'achat de la chapelle Saint-Maur et **43K€** de crédits d'études pour définir le projet et la scénographie inscrits dans les restes à réaliser.

Enfin, les premières études de maîtrise d'œuvre et diagnostic pour la rénovation de l'église Saint-Jacques se sont chiffrés en 2022 à **72K€**.

## **C – Sports et Jeunesse**

La Ville a poursuivi en 2022 son effort envers les clubs sportifs avec une enveloppe de subvention de **139K€**.

En matière d'investissement, on notera principalement la fin de l'opération de restructuration du gymnase de la Barollière pour un montant de **351K€** sur l'exercice 2022. Globalement, le coût total de l'opération s'est monté à **703K€**, financé par **281K€** de subventions.

Le programme d'entretien et de sécurité des différents sites sportifs s'est poursuivi en mettant notamment l'accent sur les économies d'énergie : Gymnase Bouloche pour **11K€**, Complexe sportif Charles Berte pour **21K€**, Gymnase Mimoun pour **9K€**, Courts de tennis pour **9K€**.

Enfin, les différents achats de matériels et fournitures, relevant du service des Sports, représentent **45K€** pour les stades et gymnases.

2022 a été marquée par de nombreuses manifestations sportives, certaines traditionnelles comme Octobre Rose et Mars Bleu pour un budget de **14K€**, d'autres nouvelles comme la première fête du vélo pour **3K€** et enfin d'autres exceptionnelles comme le passage du Tour de France, ayant mobilisé de nombreux agents et moyens logistiques.



La politique publique d'accompagnement de la jeunesse se traduit par le soutien aux associations et les différents dispositifs mis en œuvre avec elles pour accompagner les jeunes Lunévillois (Bourse aux permis de conduire, BAFA, V.V.V., Tickets jeunes, Avenir, MJC Jacques Prévert, Yutopia,...) pour un montant total de **167K€**.

La Ville de Lunéville gère également directement le dispositif « Argent de poche » qui aura mobilisé en 2022 **26K€**.

Un budget de **10K€** a également été dédié à de nouvelles actions dans le champ de la jeunesse avec l'organisation d'un week-end E-sport (Luné'Games) et l'organisation du bal des terminales qui a vocation à être reconduit chaque année.

## **D – Enseignement**

La Ville de Lunéville a décliné, en 2022, son programme d'entretien et de rénovation du patrimoine scolaire, orienté par les enjeux de la transition écologique.

À ce titre, suite à la première expérience concluante avec l'école Demangeot, la Ville a procédé à la deuxième opération de végétalisation d'une cour avec, en 2022, l'école Jules Ferry pour un coût total de **120K€**.

Selon une méthodologie désormais bien rodée, une concertation a été menée avec les élèves et les enseignants. Le projet retenu a permis d'augmenter la surface perméable et végétalisée qui est passée de 478 m<sup>2</sup> à 1 103 m<sup>2</sup> soit 625 m<sup>2</sup> supplémentaires. 14 arbres ont été plantés afin de favoriser l'ombre dans la cour et dans les salles de classes qui sont orientées au sud.

Cette action qui sera reconduite dans une école différente chaque année tout au long du mandat poursuit plusieurs objectifs : infiltration des eaux de pluie vers le milieu naturel, amélioration de la qualité de l'air et diminution des températures lors des périodes de canicule, augmentation de la biodiversité, sensibilisation des enseignants et des élèves à l'environnement.



Des travaux portant essentiellement sur le renouvellement des fenêtres et l'accueil au sein de l'école Hubert Monnais d'une section d'enseignement en maternelle pour les jeunes enfants avec troubles du spectre de l'autisme ont été effectués pour un montant de **131K€**.

**75K€** de crédits ont été dépensés pour poursuivre l'action municipale en faveur de l'équipement numérique des écoles.

En ce qui concerne le fonctionnement, **74K€** de subventions ont été versés à destination des écoles privées dans le cadre de l'obligation de scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans.

La location des tableaux blancs interactifs a engendré une dépense de **25K€** sur l'exercice.

L'enveloppe dédiée aux transports scolaires a largement progressé pour se monter à près de **138K€** contre 81K€. Au-delà de l'augmentation des coûts du marché des transports liés à l'explosion des prix des carburants, la Ville a décidé de prendre en charge le transport scolaire pour les collégiens et les lycéens suite au désengagement de la CCTLB. Le coût de cette décision visant à garantir les meilleures conditions d'études aux jeunes lunévillois se monte à **40K€** pour l'exercice 2022.

Parallèlement, la Ville a acquis un vélo-bus pour un montant de **13K€**. Une première expérimentation concluante a été menée avec ce moyen de transport pour les élèves de l'école Capitaine Nicolas.

La Ville a acheté **58K€** de fournitures dans le cadre de ce que l'on appelle communément le « crédit fournitures scolaires » soit une augmentation de plus de 15% par rapport à 2021 et **15K€** ont été dédiés aux spectacles et sorties scolaires.



## 2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

La Ville de Lunéville et ses agents ont su se mobiliser pour assurer un cadre de vie apaisé à l'ensemble de ses habitants et ainsi confirmer son statut de Ville 4 fleurs suite à un audit de renouvellement passé avec succès pendant l'été.

Plus que jamais, dans les réhabilitations de l'espace public ou dans les cours d'école, la politique de végétalisation et de verdissement est poursuivie dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource en eau.

Les aménagements de voirie et l'aménagement urbain dans sa globalité participent également à la qualité du cadre de vie. C'est dans cette optique que la Ville a souhaité entamer, en 2022, un projet emblématique : la réhabilitation de la Place Léopold. Ce chantier se veut exemplaire en termes d'usage du domaine public, de développement durable et de la qualité de l'espace public.

Enfin, le cadre de vie des Lunévillois doit également être sécurisé. Ici encore, la Ville répond présent en axant sa politique de prévention autour des actions de sa police municipale.

### A – Nature en ville et développement durable

Le service des espaces verts, qui a en charge la gestion du patrimoine arboré et fleuri de la Ville, a mobilisé en 2022 **68K€** de crédits pour entretenir les espaces verts auxquels il convient d'ajouter **90K€** d'achat de matériel en investissement incluant du matériel neuf de tonte pour 59K€.

Dans le cadre d'une politique de remise à niveau du mobilier urbain, une enveloppe de **13K€** a été mobilisée.

La Ville a également poursuivi la réalisation de son programme de rénovation thermique des bâtiments. Ainsi, une enveloppe de **118K€** a permis, entre autres, de poursuivre l'opération de renouvellement des fenêtres à l'Hôtel de Ville.

Dans le cadre de l'avant dernière année du contrat de prestations passé avec CITELUM, le renouvellement du parc d'éclairage s'est poursuivi en 2022 avec un investissement de **263K€** pour atteindre l'objectif de 40 % d'économies d'énergie d'ici au 1er janvier 2024.

Il convient, par ailleurs, de noter que, dans le cadre de son plan de mesures responsables, la Ville procède à l'extinction totale de l'éclairage public en pleine nuit afin de réduire sa consommation d'énergie de 50%.

Toujours en matière de développement durable, la Ville de Lunéville a conclu en 2022 une délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chauffage urbain. Ainsi, le nouveau réseau devra être opérationnel pour la saison de chauffe 2024-2025. Cette date correspond à la fin de la période d'achat de gaz à prix fixe conclu en 2020 qui permet de mettre la Ville à l'abri de l'explosion du prix que le pays a connu en 2022.

Pour être complet sur les investissements permettant de renforcer la sobriété énergétique, **184K€** ont été dépensés, dans le cadre du marché de performance énergétique de la Ville, pour moderniser les systèmes de chauffage.



## **B – Habitat**

La lutte contre le mal-logement s'est poursuivie dans le cadre de l'activité du service communal d'hygiène et de santé en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) pour mener à bien cette mission. Ce service a fait l'objet d'une importante réorganisation en 2022. Pour cela, la Ville bénéficie d'une Dotation Générale de Décentralisation qui se monte à **63K€**.

Au titre de l'OPAH-RU, la Ville poursuit son action en lien avec la CCTLB et a engagé **53K€** de crédits pour accompagner des opérations de rénovations de logements au cœur du centre ancien.

## C – Proximité et cadre de vie

La végétalisation de la Ville est au cœur des grandes opérations d'aménagement urbain et des travaux de réhabilitation des espaces publics. 2022 a été marquée par :

- La fin de l'aménagement de la place des Carmes (1,145M€ dont **74K€** sur l'exercice 2022)

Pour rappel, cette réfection complète a permis de créer 900 m<sup>2</sup> de trottoirs végétalisés, 403 m<sup>2</sup> d'îlots végétalisés et la plantation de 75 arbres. L'ensemble des emplacements de stationnement, représentant 1 663 m<sup>2</sup>, a été réalisé à l'aide de pavés béton infiltrant afin de répondre aux contraintes environnementales concernant la gestion des eaux pluviales. Le projet intègre également deux pistes cyclables et une reprise complète de la voirie et des trottoirs pour sécuriser les entrées d'écoles.

- Le début d'aménagement de place Léopold (**412K€** en 2022 / 588K€ en RAR)

Le projet a fait l'objet d'une concertation importante avec l'appui d'un cabinet extérieur. Au final, ce dernier intègre évidemment un « volet nature » important avec la végétalisation de près des deux tiers de la place, mais il respecte également ses usages multiples en maintenant les meilleures conditions d'accueil pour le marché et en garantissant la possibilité d'accueillir des manifestations sur cet espace.

- La participation de la Ville à l'étude de maîtrise d'œuvre pilotée par le CD 54 concernant la Place de la deuxième DC (**6K€** en 2022 / 43K€ en RAR).

Les résultats de cette étude seront connus en 2023 dans la continuité du travail partenarial, mené depuis plusieurs années, avec le Conseil Départemental qui a en charge la réfection de la cour du Château.

Par ailleurs, l'équipe municipale a poursuivi en 2022 son programme annuel de réhabilitation des voiries pour un montant total de **360K€**. Les principales opérations ont porté sur :

- Rue Lasalle (cités Cécile) en enrobé (chaussée et trottoirs)
- Rond-point Guibal en enrobé
- Rue Niederbronn (trottoir)
- Rue Bichat, réfection en enduit à froid
- Rue du Foyer Familial + les allées en enrobé (chaussée et trottoirs)

Enfin, la Ville de Lunéville a engagé en 2022 un plan propreté présenté au Conseil Municipal de janvier 2022. L'objectif affiché était de concentrer l'effort des services municipaux (voirie, espaces verts, domaine public, police municipale, communication,...) sur la qualité du cadre de vie des Lunévillois. Ce plan a fait l'objet d'une évaluation au conseil de février 2023.



Il s'est traduit par une enveloppe financière spécifique avec **20K€** de matériel, une enveloppe de renfort temporaire de **50K€** et la création de deux nouveaux postes dans les effectifs de la Ville, dont un pilote de proximité.

On notera également qu'au total 16 agents sont affectés à la propreté de la Ville, avec 2 à 3 agents en renfort en période estivale. Cela représente entre 25 500 et 30 000 heures chaque année, soit une charge d'environ 1M€.

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, ce sont près de 600 tonnes de déchets qui ont été collectés par les services de la Ville représentant une facture de **100K€** uniquement pour le traitement en déchèterie.

## **D – Sécurité**

Cette politique publique engendre dans sa globalité au titre du fonctionnement, **306K€** de dépenses dont **10K€** de dépenses courantes. Ces dépenses courantes recouvrent les achats et la maintenance de l'équipement des policiers municipaux dont l'action sur le terrain a été orientée, en 2022, plus particulièrement sur le renforcement de la sécurité aux abords des écoles, la lutte contre les dépôts sauvages (plus de 400 PV dressés) et les contrôles de vitesse.

Les frais de personnel représentent **296K€**, correspondant à un effectif de 7 agents dont 5 policiers municipaux et 2 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique).

Concernant le système de vidéoprotection, une enveloppe de **37K€** a été dédiée à l'acquisition de matériel pour garantir l'efficacité du dispositif actuel.

On notera enfin, que la Ville a participé à hauteur de **1,290M€** au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.



### 3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

Dans un contexte économique particulièrement difficile, et après une crise sanitaire sans précédent, l'action de la Ville et de son CCAS doit également porter sur l'accompagnement des familles et des publics les plus fragiles.

Budgétairement parlant, l'effort de la Ville se manifeste majoritairement dans le soutien financier et technique de la Ville à son CCAS pour porter l'ensemble des actions inhérentes à la petite enfance, la politique seniors et l'aide sociale.

À travers les subventions aux associations œuvrant dans le champ du travail social et le fonctionnement de la Mairie annexe, désormais labellisée France Services, la Ville œuvre également directement à la politique de la Ville et à la cohésion sociale sur son territoire.

#### A – Petite enfance et Seniors

En 2022, le financement du CCAS qui, en tant qu'établissement public, exerce pour le compte de la Ville la politique sociale de la municipalité, s'est vu octroyer une subvention de fonctionnement stable par rapport à 2021, à hauteur de **1,325M€**. Malgré le contexte, la municipalité mène toujours une politique sociale active dans le cadre de ses compétences.

Par ailleurs, l'année 2022 a vu se concrétiser en lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales, la mise en œuvre d'une convention territoriale globale. Cette convention-cadre politique et stratégique permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé entre les différents acteurs, dont le CCAS, qui bénéficieront de financements complémentaires à hauteur de **110K€**.

Dans le même temps, et pour pouvoir prétendre à ces financements complémentaires, la Ville a renoncé à **60K€** de crédits qu'elle touchait directement via le Contrat Enfance Jeunesse. Ainsi,

indirectement, le soutien financier de la Ville dans son CCAS comme dans de nombreuses associations à caractère social du territoire s'est nettement renforcé.

Les orientations de ces politiques publiques portées par le CCAS de la Ville de Lunéville seront développées dans le rapport de présentation du compte administratif de l'établissement. Néanmoins, il est possible de dresser les points saillants de son activité pour 2022 :

- La préparation du projet de réhabilitation de la Résidence Ménil est entrée en phase opérationnelle avec le recrutement d'un maître d'œuvre et l'obtention de financements validés par la CARSAT. L'objectif est triple : résoudre les problèmes de vétusté, répondre aux attentes des personnes âgées en termes de superficie des logements en créant des T2 ou T3 et faire progresser de manière extrêmement significative la performance thermique du bâtiment.
- La finalisation de l'analyse des besoins sociaux de la Ville dont les résultats ont été connus dès le début d'année 2022 et qui orienteront les actions du CCAS durant les prochaines années.
- La prise en compte progressive, par le pôle petite enfance, de la réforme des établissements d'accueil du jeune enfant, actée par le décret 2021-1131 du 30 août 2021.

## **B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale**

Le Dispositif de Réussite Éducative a poursuivi son action transversale entre l'éducatif et le social afin de soutenir les enfants concernés et leurs familles en mobilisant une enveloppe de **14K€**.

Dans le cadre de la politique de la Ville, la municipalité a versé **101K€** dont **80K€** à destination du centre social « Les Épis » et **15K€** au titre du contrat de ville. Il convient également d'y ajouter **7K€** de subventions versées à destination des associations à caractère social.

Comme expliqué précédemment, ces associations vont bénéficier directement de crédits de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la convention territoriale globale en contrepartie d'une diminution de la participation accordée à la Ville.

La Mairie Annexe labellisée « France Services » depuis juillet 2021 développe une offre complète de permanences pour accompagner les publics les plus fragiles avec un financement de la part de l'Etat de **30K€**.



## 4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

La Ville dispose, dans le cadre de son action, de ressources humaines et de ressources financières. En ce qui concerne ces dernières, la stratégie est encadrée par des objectifs en termes d'épargne, d'investissement et de dette. Or, comme le démontre les grands équilibres présentés en début de document, ces objectifs sont respectés malgré un contexte très difficile.

En ce qui concerne les agents, première ressource de la collectivité, il s'agit de leur permettre d'exercer l'ensemble de leurs missions dans un cadre de travail adapté et en veillant à la constante adéquation entre leurs compétences et l'évolution de leur métier.

### A – Gestion foncière

Dans le cadre de la gestion active de son patrimoine qui est considérée comme un enjeu financier essentiel, la Ville a perçu en 2022 **955K€** de loyers tous budgets confondus et a procédé à **8K€** de travaux dans ses logements privés.

### B – Ressources humaines

Premier poste de dépenses de la collectivité avec 52% des charges de fonctionnement, la masse salariale représente **10,7M€** tous budgets confondus.

Afin de garantir la montée en compétence de ses agents, l'enveloppe de formation a mobilisé **43K€** en 2022.

La Ville a également poursuivi son effort en matière d'action sociale à destination de ses agents avec une dépense totale de **244K€** qui couvre la subvention au CGOS, les chèques vacances, la participation à la mutuelle et la prise en charge intégrale de la prévoyance.

Comme chaque année, un effort particulier a porté sur la modernisation et l'entretien de l'équipement des agents. Près de **28K€** ont été dévolus à l'achat de vêtements de travail à l'échelle de la collectivité et **18K€** dédiés au renouvellement du matériel roulant pour les différents services de la Ville avec cette année une action particulière sur l'acquisition de vélos électriques.

### **C – Gouvernance, relation usagers et modernisation de l'administration**

Le traitement des demandes de passeports et de cartes d'identité effectué par la Ville de Lunéville est, en partie, financé par l'Etat à hauteur de **48K€** en 2022. En effet, le système de prise de rendez-vous en ligne a permis de garantir une plus grande fluidité dans le traitement et de répondre à une demande en très forte augmentation.

Ainsi, les services de la Ville ont délivré 7 017 titres en 2022 grâce à la mobilisation de 3 agents à temps plein.

Pour moderniser les outils de travail, **43K€** de crédits de dépenses ont été mobilisés pour le renouvellement du matériel informatique et des logiciels métiers.



Ville de  
**LUNÉVILLE**



**France services**

**Cabinet du Maire**

03 83 76 23 17

[cabinet-maire@mairie-luneville.fr](mailto:cabinet-maire@mairie-luneville.fr)

**Direction Générale**

03 83 76 23 43

[secretariat-general@mairie-luneville.fr](mailto:secretariat-general@mairie-luneville.fr)